

Nom de domaine gratuit à vie

Certains hébergeurs de sites internet offrent, à leurs clients, un nom de domaine **gratuit à vie**. En échange, le client doit accepter que l'hébergeur devienne administrateur, à titre de registraire, de tous les autres noms de domaines qu'il détient. De prime abord, cette offre peut sembler alléchante. Seul un calcul comparatif de ces coûts avec ceux d'autres registraires indépendant de l'hébergeur peut déterminer si cette offre est avantageuse ou non. L'on doit s'assurer que les frais annuels de l'hébergeur demeurent compétitifs. Autrement, des frais de renouvellement élevés annuleront toute gratuité à vie annoncée, sur un nom de domaine, par l'hébergeur. De plus, cette gratuité n'est aucunement transférable et s'applique uniquement au site internet de l'hébergeur qui en fait l'offre.

22-07-2018